Ministry of Financial Institutions

Annual Report

for the year ending March 31, 1991

Ontario

Honourable Hal Jackman
Lieutenant-Governor of Ontario

The Ministry of Financial Institutions is pleased to submit its annual report of operations for the fiscal year 1990-91.

Brian Charlton

Brian Charlton, Minister

92-07943/

Table of Contents

Minister's Message 4

Deputy Minister's Message 4

Corporate Services Division 5

Investigations Branch 5

Communications Services 5

Freedom of Information & Protection of Privacy Office 5

Deposit Institutions Division 7

Loan & Trust Corporations Branch 7

Mortgage Brokers Section 7

Credit Unions & Co-operatives Services Branch 7

Ontario Insurance Commission 9

Automobile Insurance Review 11

Ontario Securities Commission 12

Pension Commission of Ontario 14

Financial Statements 16

Legislation Administered 18

Organization of the Ministry 19

MINISTER'S MESSAGE

Rapid changes continued to occur throughout Ontario's financial services industry in 1991. The Ministry of Financial Institutions played an increasingly important role in ensuring a fairer financial marketplace.

Working together with industry and other governments, the ministry and its agencies undertook a variety of projects aimed at ensuring our financial institutions better serve Ontarians.

During the year, there was much discussion about the federal financial-reform package and the effect it could have on our financial institutions sector.

The Ontario Securities Commission actively participated in national and international initiatives to further promote our capital markets and protect investors.

Ontario also played an important role in interprovincial discussions about harmonizing loan and trust regulations.

Consultation and discussion continue to be a key approach as we prepare for more changes and competition in our economy. I want to thank those individuals, organizations and ministry staff for their efforts and contributions. Your support will help strengthen Ontario's financial institutions in the months and years to come.

Brian Charlton
Minister

DEPUTY MINISTER'S MESSAGE

The 1990s have presented significant challenges to Ontario's financial services sector and the businesses and communities these financial institutions help make viable.

To help meet these challenges, the Ministry of Financial Institutions is working to strengthen investor confidence while enhancing consumer protection through more effective and up-to-date regulation and legislation. Ministry staff have developed new investigative tools to help prevent or quickly resolve problems, and sought to find new ways to work with regulators in other provinces and countries.

The ministry has also begun to look beyond its traditional role of regulator toward a more-nurturing effort. The changes taking place in Ontario have increased the importance of this effort to help community-based financial institutions make a greater contribution to local economic development.

We recognize the vital role financial services play in our province. The ministry is dedicated to working together with the financial community in a partnership which contributes further to our province's economy.

Charles Kang
Deputy Minister

Corporate Services Division

Supporting the efficient operation of the ministry

The Corporate Services Division (formerly the Finance and Administration Division) provides important support to ensure the efficient operation of the ministry.

Administration, financial management, information systems, human resources and workforce planning all come within the division's mandate. The division also provides investigative support to the ministry's Deposit Institutions Division and the Pension Commission of Ontario.

In areas where MFI's support services are shared with the Ministry of Consumer and Commercial Relations, the Corporate Services Division serves as the strategic communications link between the ministries. For example, the division co-ordinates MFI's information systems and is supported by MCCR's Information and Technology Division.

The division also co-ordinates the government's human resources initiatives, such as the employment equity strategy.

INVESTIGATIONS BRANCH

Several areas of the ministry are served by the Investigations Branch, including the Deposit Institutions Division and the Pension Commission of Ontario.

The activities of the branch include conducting background inquiries of companies and individuals applying for licences. Investigations are conducted into alleged violations of the Criminal Code of Canada and ministry acts. The result of such investigations may include a suggested remedial/corrective action or prosecution.

Exchanging information of mutual interest with other regulatory bodies and law enforcement agencies on a local, national and international basis is an important aspect of Investigations Branch responsibilities. In particular, the branch works closely with the Ontario Provincial Police and the Royal Canadian Mounted Police. As well, agreements have been established to gain access to criminal-records information kept by both of these law enforcement agencies.

Maintaining awareness of the ministry's mandate among other enforcement agencies is an important aspect of the branch's work. Branch members lecture regularly at police colleges throughout Canada.

Executive Director:

Peter Hundeck

Director of Investigations:

Philip Yakubovich

COMMUNICATIONS SERVICES

The skills and advice of the Communications Services Branch are shared by MFI and the Ministry of Consumer and Commercial Relations. The branch establishes communications policy for the ministries and provides communications support to the respective ministers and deputy ministers.

The branch mandate is to promote public awareness of the ministry. This is achieved through the production and distribution of information materials, annual reports and other publications. As well, the branch issues news releases and serves as an information source for media inquiries.

The branch provides a bilingual public-inquiry service throughout the province, and operates a store-front consumer-information centre in Toronto which distributes ministry reports and publications.

Director:

Ab Campion

FREEDOM OF INFORMATION & PROTECTION OF PRIVACY OFFICE

This office provides advice and support to enable MFI to meet requirements under the Freedom of Information and Protection of Privacy Act.

During the year, the office processed 101 requests for access to MFI records or personal information. Twelve appeals of

ministry decisions relating to such requests were settled, two of them through mediation.

Summaries of all orders and other information material are distributed to all program areas of the ministry.

Information and Privacy Co-ordinator:

Mike Cash

LEGAL SERVICES BRANCH

The branch provides legal support to the Minister, senior executives and various divisions and branches within the ministry. Branch lawyers are employed by the Ministry of the Attorney General and are seconded to MFI.

The services provided by the branch include:

- providing legal advice and opinions to officials;
- representing the ministry in court and before administrative tribunals;
- conducting prosecutions on the ministry's behalf;
- developing and drafting legislation and regulation;
- preparing contracts, orders and other documents for the ministry;
- reviewing documents received by the ministry for their legal implications and performing other legal services as required; and
- participating on and providing legal support to various ministerial and inter-ministerial committees.

New and amending regulations were passed this year under the following acts:

Credit Unions and Caisses Populaires Act
Pension Benefits Act, 1987

Director (Acting):

Katherine Catton

POLICY & PLANNING BRANCH

The Policy and Planning Branch is responsible for the development and co-ordination of Ontario's policy initiatives affecting financial institutions. In this role, the branch prepares cabinet submissions and advises the deputy minister, senior management and regulatory agencies on policy development strategies.

The branch participates in the development of government-wide initiatives, co-ordinates responses to policies developed by other ministries and monitors and responds to legislative and administrative reforms in other jurisdictions. The branch also provides educational seminars on the policy process and financial institutions issues to ministry staff.

During the past year, branch staff were involved extensively in auto insurance and pension reform. A number of projects were undertaken in each of these areas, involving proposed changes to both legislation and regulations.

Other branch responsibilities this year included:

- analysis of federal financial reform;
- a review of legislation that applies to the regulation of mortgage brokers;
- a review of legislation pertaining to co-operatives; and
- further development of an interprovincial information-sharing agreement among financial institutions regulators.

Director (Acting):

Jim St. John

Deposit Institutions Division

Protecting depositors

Loan and trust corporations, credit unions, caisses populaires and mortgage brokers are regulated by MFI's Deposit Institutions Division. It also issues certificates of incorporation to co-operative institutions.

The division's mandate is to regulate deposit-taking institutions in Ontario so that deposits and the public trust are safeguarded. At the same time, the division recognizes that deposit-taking institutions must compete in an ever-changing financial services marketplace.

The five strategic goals that guide the division's activities are:

- ensuring deposits are used by deposit-taking institutions as stipulated by statute, so that deposits are safe and public confidence well-founded;
- ensuring the quality of management, operations and financial viability at each deposit-taking institution is at a level envisioned by the statute;
- working co-operatively and effectively with the deposit-institutions industry to ensure the division's tasks are clearly understood and well co-ordinated with those of other jurisdictions;
- ensuring that Ontario's regulatory framework is adequate to protect the public in today's financial-services environment; and
- monitoring changes in the financial-services sector to properly assess the impact of emerging trends on deposit-taking institutions, and to adjust Ontario's regulatory framework to ensure continuing safety for depositors.

LOAN & TRUST CORPORATIONS BRANCH

On March 28, 1991, provincial ministers responsible for financial institutions reached agreement on standards for capital base, liquidity, commercial lending, acquisition of subsidiaries and other downstream corporations, and investment limits and rules. They also agreed to uniform financial-reporting forms for loan and trust companies.

The ministers praised the agreement as "a significant step to creating a Canada-wide financial-institutions regulatory environment that protects the public and depositors while fostering efficient markets." At the recommendation of Ontario, the ministers also agreed officials would meet quarterly to review the performance of loan and trust companies that operate interprovincially. This co-ordinated, regulatory approach will benefit companies as well as depositors.

Notes of interest:

- As of March 31, 1991, the branch monitored and regulated 71 loan and trust corporations, 16 of which were incorporated in Ontario and 55 either federally or in other provinces.
- The 16 Ontario-incorporated loan and trust corporations had total assets of $20 billion, excluding assets under administration, as of March 31, 1991.

MORTGAGE BROKERS SECTION

The mandate of the Mortgage Brokers Section is to regulate the mortgage-broker industry through appropriate registration and renewal procedures, inspection, review of statutory filings and other regulatory tools to ensure investors and borrowers are protected by the *Mortgage Brokers Act.*

Note of interest:

- As of March 31, 1991, there were 1,007 registered mortgage brokers, up from 913 the previous year.

CREDIT UNIONS & CO-OPERATIVES SERVICES BRANCH

The main objectives of the Credit Unions and Co-operatives Services Branch are ensuring the financial integrity of Ontario's credit unions and caisses populaires and true, full and plain disclosure of all material facts to prospective investors in the securities of co-operatives.

The development of computerized data banks and analytical procedures provides the branch with a growing sophistication in monitoring individual units more effectively.

Notes of interest:

- The branch monitors and regulates 642 credit unions and caisses populaires.
- Ontario's credit unions and caisses populaires, representing approximately two million members, had total assets of $11.1 billion at March 31, 1991.
- There are 1,259 co-operatives in Ontario, of which 128 were incorporated during the 1990-91 fiscal year.

ONTARIO SHARE & DEPOSIT INSURANCE CORPORATION

The Ontario Share and Deposit Insurance Corporation (OSDIC) was established to protect credit union and caisse populaire deposits within defined limits. A Crown corporation, OSDIC also provides financial assistance to rehabilitate credit unions and caisses populaires.

Funding for these services is provided through levies on industry members.

The agency's operations are examined annually by MFI and reported to the legislature. The agency publishes its own annual report.

Acts administered:
Co-operative Corporations Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Loan and Trust Corporations Act, 1987
Mortgage Brokers Act
Ontario Credit Union League Act

Assistant Deputy Minister and Superintendent of Deposit Institutions:

Brian Cass

Director, Loan and Trust Corporations Branch:

Erich Beifuss

Registrar, Mortgage Brokers:

William Vasiliou

Director, Credit Unions and Co-operatives Services Branch:

Norman Wilson

President, Ontario Share and Deposit Insurance Corporation:

George McIntyre

Ontario Insurance Commission

Ensuring public confidence in insurance matters

With the passing of Bill 68 in May, 1990, the Ontario Insurance Commission (OIC) was established as a centralized government agency charged with the responsibility of regulating all insurance matters in Ontario. The Ontario Automobile Insurance Board and the Office of the Superintendent of Insurance were combined to form the new commission.

The purpose of the commission is to ensure public confidence in the insurance industry through monitoring industry activity to safeguard solvency, preserving high standards of conduct for industry practices, taking disciplinary action when required, and providing marketplace information and assistance to consumers.

The commission's key objective is to regulate the insurance marketplace. Its chief responsibilities relate to ensuring that the insurance industry conducts business in accordance with the *Insurance Act* and that all changes to the legislation are communicated to consumers and the industry.

Responsibilities related to the *Insurance Act* include licensing insurance companies and agents, independent adjusters, agencies and investment-contract salespeople who meet statutory requirements and preserve standards of practice, ethics and education.

The commission provides direct services to the public through resolution of disputes, ensuring the provision of accident benefits and handling consumer complaints and inquiries.

The work of the commission is carried out by the following branches and sections.

LICENSING & EXAMINATIONS

This branch licenses provincially incorporated insurers, monitors their ongoing financial condition, and ensures their compliance with insurance regulations under various statutes.

The branch is also responsible for communicating with other jurisdictions to make sure that insurers incorporated in those jurisdictions (but licensed in Ontario) are also in continuing compliance with Ontario's rules.

Note of interest:

- During the year, 133 full examinations were made, one for each of the Ontario-registered companies that fall under provincial responsibility. These companies are comprised of seven reciprocals, 52 farm mutuals, 24 general insurance companies, five life insurers, four fraternals, 38 mutual benefit societies and three prepaid hospital and medical services companies.

MARKET CONDUCT

Protecting the public from unfair insurance-business practices is the chief responsibility of this branch. Its staff answer consumer inquiries and deal with insurance companies and brokers to clarify claims and underwriting issues relating to all types of insurance. The branch's investigative service is available in cases of suspected fraud.

Notes of interest:

- Between July, 1990, and March 31, 1991, consumer information officers dealt with 15,166 consumer telephone inquiries and 2,157 letters.
- The branch introduced a bilingual telephone message system to provide the public with 24-hour access to general information.

MOTOR VEHICLE ACCIDENT CLAIMS FUND

This branch provides benefits to bodily-injury victims involved in automobile accidents where there is not an alternative insurer. In addition to managing the fund, the branch is responsible for the administration of various acts, including the *MVAC Act, Compulsory Automobile Insurance Act* and certain aspects of the *Highway Traffic Act.*

Notes of interest:

- As of March 31, 1991, the fund had paid out more than $4.35 million to accident victims for bodily injury.
- More than 1,000 new claims were registered with the fund, and at year end there were 1,465 claims in process, with a total estimated liability of $18.2 million.
- This year's operating surplus of $7.38 million added to the previous year's surplus created a balance of $37.55 million.

AGENTS & ADJUSTERS

This section is charged with the licensing and regulation of all life insurance agents, "captive" other-than-life (OTL) agents, independent insurance adjusters and investment contracts salespeople in Ontario. It also licenses and regulates life and OTL insurance agencies and partnerships, as well as licensing adjusting firms.

Note of interest:

- During 1990-91 there were approximately 27,000 licensed agents, 1,095 adjusters and 670 investment contract sales representatives. There were a total of 8,204 new applications for these categories during the year.

COMMUNICATIONS SERVICES

The communications section develops strategies for marketing and promotion and provides a range of communication and education materials, including publications, displays and videos. It oversees media-relations activities, and co-ordinates a speakers bureau and special events for internal and external audiences.

DISPUTE RESOLUTION

This branch provides mediation and arbitration services when there are disagreements over automobile-accident benefits for bodily injury.

Note of interest:

- During this first year of operation, the branch registered 189 cases. A large majority of these cases were initiated by claimants, and a minority by insurance companies.

LEGAL SERVICES

As well as providing legal opinions and advice, this branch drafts agreements and legislation and assists in policy development and staff training.

OPERATIONS

The Operations Branch administers the day-to-day financial, administrative, operational and system support services for commission programs. This year, the branch directed the consolidation of OIC offices into new premises at 5160 Yonge Street, North York, including computer and telecommunications systems.

Operations also co-ordinated a proposal to recover commission expenditures from the Ontario insurance industry that will result in additional revenues of $11.6 million related to the 1990-91 operating year.

POLICY

The role of this branch is to identify, analyse and provide recommendations regarding trends and issues that affect insurance consumers, providers and distributors.

RATES & CLASSIFICATIONS

This branch regulates all automobile insurance rates (premiums) and risk classifications of companies selling private-passenger automobile insurance. The branch also helps ensure that consumers have access to a wide range of available, affordable insurance and that insurance companies comply with the *Insurance Act*.

Early in 1990, all insurance companies writing automobile insurance in Ontario were required to file rates and risk classification and underwriting rules for the auto insurance product introduced by Bill 68. The commission initiated an extensive review and, on March 28, 1990, approved rates for 91 companies.

After follow-up discussions and receipt of further information, the commission granted approvals to a remaining 34 insurers. Since then, the branch has dealt with five private-passenger rate filings, affecting potentially 250,000 policyholders.

FACILITY ASSOCIATION

The Facility Association (FA) runs a residual market pool to provide insurance to drivers having difficulty getting coverage, usually because of high-risk exposure.

An industry organization, the FA reports through the Ontario Insurance Commission, under the *Compulsory Automobile Insurance Act*. The commission examines the agency's operations and presents an annual report to the legislature.

REGISTERED INSURANCE BROKERS OF ONTARIO

The Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) registers and regulates general (property and casualty) insurance brokers. It is not involved in life and health insurance.

The Ontario Ihsurance Commission performs an annual examination of RIBO and presents both the examination and RIBO's annual report to the legislature.

Acts administered:
Insurance Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Marine Insurance Act
Guarantee Companies Securities Act
Investment Contracts Act
Canadian Insurance Exchange Act
Registered Insurance Brokers Act
Motor Vehicle Accident Claims Act

Commissioner and Chief Executive Officer:

Donald Scott

Deputy Commissioner:

Bernard Webber

Superintendent of Insurance:

Lawrie Savage

AUTOMOBILE INSURANCE REVIEW

The Automobile Insurance Review was established in February 1991 as a result of the throne speech commitment to reform auto insurance in Ontario. The Review commenced extensive consultation and research in order to develop comprehensive recommendations for the government with respect to automobile insurance reform. It will co-ordinate the design and implementation of legislation and provide for the administration of relevant acts and regulations concerning the provision of automobile insurance in Ontario.

Deputy Minister:

Blair Tully

Ontario Securities Commission

Promoting investor confidence by regulating the securities industry

The regulatory role of the Ontario Securities Commission (OSC) involves three main areas of activity: licensing and registering persons and firms trading in securities and commodity-futures contracts; reviewing prospectuses (information circulars mandatory for most publicly traded securities) and other disclosure documents; and enforcing the *Securities Act* and *Commodity Futures Act*.

The OSC is composed of two distinct parts—the tribunal and an administrative agency.

The tribunal formulates policy, sits as an administrative tribunal in hearings, acts as an appeal body for decisions made by the executive director and staff, hears appeals from decisions of the Toronto Stock Exchange and Toronto Futures Exchange and makes recommendations to the government for changes in legislation.

The Office of the Secretary, a section of the tribunal reporting directly to the chairman, provides support for the tribunal's meetings and hearings, processes applications to the commission, publishes the *OSC Bulletin*—which includes decisions, orders and rulings made by the tribunal—and provides corporate communications and library services.

More than 230 lawyers, accountants, investigators, managers and support staff serve in the commission's administrative agency. The executive director is the chief operating and administrative officer, responsible for staff and the activities of the seven operating departments. These are the offices of the Chief Accountant and the General Counsel, and the Corporate Finance, Capital Markets, Enforcement, International Markets and Administrative and Systems Services branches.

During the last fiscal year, the commission conducted hearings into 41 matters, occupying a total of 137 days. Due to the increasingly heavy schedule, a second full-time vice-chairman with special responsibility for hearings was appointed.

The OSC has also been active internationally. In addition to continued participation in the work of the International Organization of Securities Commissions, staff played a leading role in the development of the Multi-jurisdictional Disclosure System (MJDS), to be implemented soon after year end. The MJDS is a joint initiative of the Canadian Securities Administrators (CSA)—an interprovincial/territorial forum—and the Securities and Exchange Commission (SEC) of the United States.

The MJDS is expected to reduce duplicate regulation in cross-border offerings, issuer bids, takeover bids, business combinations and continuous disclosure and other filings. This would, for example, make it possible for the same prospectus filed with a respective agency in the United States to be acceptable to the OSC.

On the national scene, the commission's Office of the Chief Accountant led a CSA review of the capital, financial-reporting and audit requirements of the Canadian securities industry. Staff are helping develop a framework for a new "capital formula" for monitoring the financial stability of securities firms that are members of self-regulating organizations, such as the Toronto Stock Exchange (TSE).

The commission entered into a formal agreement with the TSE in February, 1991, to improve the operation and enhance the reputation of COATS—Canadian Over-the-counter Trading System. It was the OSC's view that, as the principal regulator, it should not be responsible for administering COATS. The operation was transferred to the Canadian Dealing Network Inc., a TSE subsidiary.

At year end, changes in rules governing the transfer of assets between parties not dealing at arm's length were expected to soon be in place. The changes would result from revisions to the OSC's policy respecting "Disclosure, Valuation and Approval for Insider bids, Issuer bids, Going Private Transactions, Significant Asset Transactions and other Related Party Transactions." The policy, which was published for comment in the spring of 1990, would require a majority of minority-shareholder approval for significant asset transfers between related parties.

New procedures to improve compliance with insider-reporting requirements were instituted during the year, to place the onus for comment and timely reporting on the insider.

The OSC has also been working on a number of legislative review projects. In February, 1990, *Proposals for Amendments*

to the Securities Act in the Areas of Investigations, Enforcement and Remedies was published for comment. One suggestion would provide the OSC with the authority to sanction professionals in certain limited circumstances. The commission expects to submit the final proposals for legislative amendment in fiscal year 1991-92.

Other proposals published for comment during the year resulted from a staff review of the system of universal registration. Implemented in 1987, universal registration extended registration requirements to many market intermediaries who had previously been exempt. Extensive changes to existing exemptions from registration and a number of policy and operational changes were recommended.

The commission's registration section completed an operational review during the year, resulting in administrative improvements to help reduce backlogs and the time needed to process applications.

A selective review of financial statements is carried out by the Office of the Chief Accountant. In 1989 the decision was made to include a management's discussion and analysis of operations and financial condition—or MD&A—with each review. This year the office released its first report on MD&A reviews.

Staff were also involved in a comprehensive review of the commission's fee schedules, which have not changed substantially since 1986. Proposals to revise fee schedules were published for comment early in 1991.

Acts administered:
Commodity Futures Act
Deposits Regulation Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act
Toronto Stock Exchange Act

Chairman:

Robert Wright

Vice-chairs:

Charles Salter
William Moull

Executive Director:

Selwyn Kossuth

Pension Commission of Ontario

Monitoring and regulating employer-sponsored pension plans

The Pension Commission of Ontario (PCO) monitors the province's 8,800 employer-sponsored pension plans, and promotes the establishment, expansion and improvement of the private pension system in Ontario.

In addition to handling ongoing administration of the *Pension Benefits Act, 1987*, the commission focused resources on three key projects: implementing the first phase of the three-year information-technology strategic plan; developing administrative practices that clarify issues to improve compliance; and communicating with stakeholders. The challenges posed by changes in legislation were addressed, in part, by a new communications strategy developed to encourage compliance and inform pension-plan members about pension reform to ensure they understand their rights and obligations.

Another important project was implementation of an information-technology strategic plan to improve responsiveness, effectiveness and general service. In September, work began on developing six new business-information systems, including the Annual Information Return, submissions tracking, document tracking, financial statements, Pension Benefits Guarantee Fund and the central plans database. These systems will provide the ability to perform instantaneous information updates, inquiries and reporting on pension-plan data. They will be implemented in the next fiscal year.

The Pension Plans Branch is responsible for day-to-day administration of the *Pension Benefits Act, 1987*, as it applies to pension plans for Ontario employees. The branch identifies areas where clients have difficulty completing compliance documents and helps clear up misunderstandings.

A processing backlog, of concern to regulators and clients, resulted from improperly completed and filed documents. This backlog has been reduced through communications efforts, information technology and internal restructuring. Co-ordination of processing activities between branches has also improved efficiency of plan review and enhanced client service.

Staff continue to develop administrative practices, checklists and compliance-assistance guidelines to help plan administrators and their agents file comprehensive documents correctly.

The pension commission's mandate also includes building public awareness about the importance of financial planning for retirement. In addition to publishing a series of general-information brochures available in French and English, the PCO launched a program to promote awareness among new Ontario residents in certain ethnocultural communities with the help of funding from the Ministry of Citizenship's Multiculturalism and Race Relations Fund. This successful pilot project resulted in two brochures being prepared in four languages. Presentations at the community level were made by staff, with the support and involvement of community representatives.

Two new general-information brochures were developed to help plan sponsors communicate complex pension-reform legislation to members. *How Pension Reform Affects Your Retirement Future* explains in clear, easy-to-understand terms, pension definitions and some of the major aspects of pension reform brought in by the *Pension Benefits Act, 1987*. *The Pension Commission of Ontario: Committed to Your Retirement Future* summarizes the role of the PCO in regulating Ontario's pension plans. Approximately 35,000 brochures were distributed to plan members through sponsors during the past year.

During the year, the annual information return form—the commission's principal filing document—was redesigned to make it simpler for plan administrators to complete, to express legislative requirements more clearly and to enable integration with the new technological systems being put in place. Development and consultation with the pension industry resulted in a comprehensive new document as well as supplementary schedules.

The PCO's communications strategy supported compliance and general awareness of the commission's mandate through the publication of the *The PCO Bulletin*, and *Compliance Assistance Guidelines*. The *Bulletin* serves as the official record of activities of the tribunal and agency. It includes notices, administrative practices, speeches and articles that document new developments and directions in pension policy, as well as recording decisions of the tribunal and the Superintendent.

Compliance Assistance Guidelines help plan administrators and their agents comply with legislation.

Established in 1980, the Pension Benefits Guarantee Fund, administered by the PCO, guarantees a minimum level of coverage for certain benefits provided by a defined-benefit pension plan in the event of plan wind-up. Benefits are paid from the fund when there are unfunded liabilities and the plan sponsor is insolvent.

A claim by Massey Combines in 1988 and a subsequent loan from the Ontario government to cover pension benefits for that company continues to keep the fund in a deficit position. There was a continuing claim by Maybank Foods Inc., and the only new claim was by Sunar Hauserman Ltd. Last fiscal year, $479,700 was paid from the fund in relation to the Maybank claim, and $239,500 in relation to the Sunar Hauserman claim.

The nine-member commission tribunal met monthly. Members dealt with many pension-policy issues, participating in various subcommittees and working with staff to develop policy positions. These in turn were brought before the full commission for consideration, resolution and adoption.

The commission considered and rendered decisions on nearly 100 applications requiring its consent under the act, and conducted four hearings requested by applicants for review of decisions made by the Superintendent.

Audited statement of the Pension Benefits Guarantee Fund

For the year ended March 31, 1991

	1991 ($000s)
Income	
Premium revenue	1,730
Interest income	264
Recoveries	3,001
	4,995
Expenses	
Claims	719
Investment management fees	9
Refund of premium revenue	5
Interest expense	2,499
	3,232
(Deficiency) of income over expenses	1,763
Unrealized changes in market value of investments	77
	1,840

	1991
Balance in fund, beginning of year	(24,055)
Balance in fund, end of year	(22,215)
Consisting of:	
Cash and short-term deposits	1,051
Government bonds at market (cost - $1,475; 1990 - $5,000)	1,530
Accrued interest	129
Loan from the Province of Ontario, including accrued interest	(24,925)
	(22,215)

Scope of the commission's activities:

- The PCO monitors about 8,800 pension plans, covering approximately 1.7 million employees. This represents 37 per cent of Ontario's paid workforce.
- The assets of trusteed pension plans in Canada are estimated at more than $190 billion for the fiscal year; the assets of pension plans registered in Ontario for the period are approximately 60 per cent of the Canadian figure.
- During the fiscal year 1990-91, the commission received 433 applications for registration of new pension plans, down 37 per cent from the previous year. The number of applications for plan wind-ups decreased by 20 per cent from the previous year's total, with 1,280 recorded.

Act administered:
Pension Benefits Act, 1987

Commission Chairman:
M. Joseph Regan

Superintendent of Pensions:
Robert Hawkes

FINANCIAL STATEMENT FOR THE MINISTRY OF FINANCIAL INSTITUTIONS

Revenues

	1989-90		1990-91	
	$	%	$	%
Ministry Administration	21,599	.1	46,943	.1
Financial Standards:				
Deposit Institutions	1,041,000	2.7	1,367,553[1]	3.7
Ontario Insurance Commission	5,024,287	12.7	5,399,165	14.9
Ontario Securities Commission	16,894,526	43.0	16,461,425	45.5
MVAC Fund	6,812,690	33.0	7,024,542[2]	19.4
Pension Commission of Ontario	3,335,325	8.5	5,888,059[3]	16.4
GRAND TOTAL	**33,129,427**		**36,187,687**	

[1] Increase due to implementation of new fee regulations for mortgage brokers.

[2] 1990-91 and 1989-90 figures represent actual revenue after fund disbursements.

[3] Increase reflects implementation of new fee regulations for pension plans.

FINANCIAL STATEMENT FOR THE MINISTRY OF FINANCIAL INSTITUTIONS

Expenditures

	1989-90		1990-91	
	$	%	$	%
Ministry Administration	5,472,219	8.3	6,429,518	11.7
Financial Standards:				
Deposit Institutions	7,429,545	11.2	8,424,575	15.3
Ontario Insurance Commission	10,464,951	15.8	17,314,522[1]	31.5
Ontario Securities Commission	13,543,170	20.4	16,582,984[2]	30.1
MVAC Fund	0	0	0	0
Pension Commission of Ontario	4,483,452	6.8	6,273,707[2]	11.4
SUBTOTAL	41,393,337	62.5	55,025,306	
Loan to Pension Benefits Guarantee Fund	25,000,000	37.5		
GRAND TOTAL	**66,393,337**		**55,025,306**	

[1]1990-91 is the first full year of operation for the Ontario Insurance Commission.

[2]Increase to address workload pressures due to legislative changes.

LEGISLATION ADMINISTERED

The following is a list of acts administered by this ministry:

Automobile Insurance Rates Control Act, 1989, repealed May 28, 1990
Canadian Insurance Exchange Act, 1986
Central Trust Company Act, 1983
Commodity Futures Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Co-operative Corporations Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Crown Trust Company Act, 1983
Deposits Regulation Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Investment Contracts Act
Loan and Trust Corporations Act, 1987
Marine Insurance Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Accident Claims Act
Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988, repealed May 28, 1990
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
Ontario Deposit Insurance Corporation Act
Pension Benefits Act, 1987
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Registered Insurance Brokers Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act, 1983
Toronto Stock Exchange Act, 1982

Organization of the Ministry

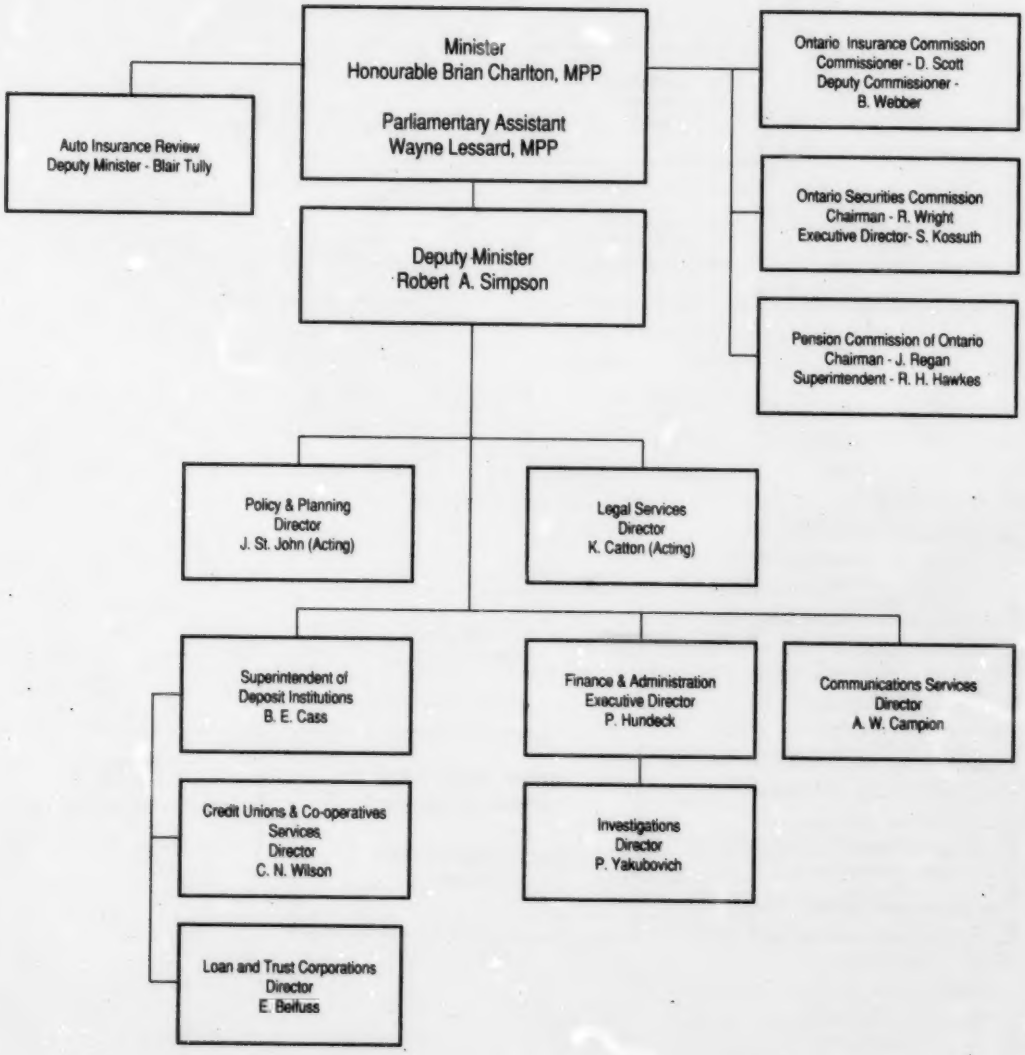

as of March 31, 1991

Ministere des Institutions Financieres

Rapport Annuel

pour l'annee se terminant le 31 mars 1991

Ontario

03/92 - 1.5M
ISSN 0838-2840

L'Honorable Hal Jackman
Lieutenant-Gouverneur de l'Ontario

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Institutions financières pour l'exercice 1990-1991.

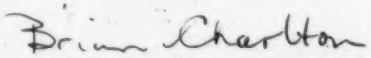

Brian Charlton, le ministre

Table des matières

Message du ministre 5

Message du sous-ministre 5

Division des services ministériels 6

- Direction des enquêtes 6
- Direction des communications 6
- Bureau de l'accès à l'information et de la vie privée 7
- Direction des services juridiques 7
- Direction des politiques et de la planification 7

Division des établissements de dépôt 8

- Direction des compagnies de prêt et de fiducie 8
- Section des courtiers en hypothèques 8
- Direction des caisses populaires et des coopératives 9

Commission des assurances de l'Ontario 10

Revision de l'assurance-automobile 12

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 13

Commission des régimes de retraite de l'Ontario 15

États financiers 18

Lois appliquées 20

Organigramme du ministère 21

MESSAGE DU MINISTÈRE

Durant l'année 1991, des changements rapides ont continué de croître dans l'industrie des services financiers. Le ministère des Institutions financières a joué un rôle de plus en plus important en assurant un marché financier juste.

En travaillant ensemble avec l'industrie et d'autres gouvernements, le ministère et ses agences ont entrepris une variété de projets qui ont pour but l'amélioration des services des institutions financières aux ontariens et ontariennes.

Au cours de l'exercice, l'ensemble des réformes financières fédérales et ses effets sur notre secteur d'institutions financières a été beaucoup discuté.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a activement participé à des initiatives nationales et internationales qui ont pour but la promotion de nos marché financiers et la protection des investisseurs.

L'Ontario a aussi joué un rôle important durant les discussions interprovinciales sur l'accord des réglementations régissant les compagnies de prêt et de fiducie.

La consultation et la discussion continuent de jouer un rôle de premier plan. Le ministère se prépare pour de nouveaux changements et plus de compétition dans notre économie. Je désire remercier tous les individus, organisations et le personnel du ministère pour leurs efforts et leurs contributions. Votre support aidera la consolidation des institutions financières en Ontario dans les mois et les années à venir.

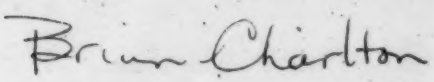

Le ministre,
Brian Charlton

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Les années 1990 marquent un tournant, non seulement dans le secteur des services financiers, mais dans les entreprises et les collectivités desservies par les établissements financiers de l'Ontario.

Pour faire face à ces défits, le ministère des Institutions financières promouvoie le développement d'un climat de confiance pour les investisseurs. Les lois existantes font aussi l'objet de mises à jour constantes afin d'assurer la protection du consommateur. Le personnel du ministère a mis au point de nouveaux outils d'enquête visant à prévenir ou à résoudre rapidement les difficultés, et a cherché de nouveaux moyens de travailler en collaboration avec les organismes de réglementation des autres provinces et pays.

Nous regardons également au-delà de notre rôle traditionnel d'organisme de réglementation vers un effort plus fructueux du gouvernement. Les changements que l'on constate en Ontario actuellement ne font qu'accroître l'importance de cet effort pour aider les établissements financiers locaux à contribuer davantage au développement économique régional.

Nous reconnaissons le rôle primordial du secteur des services financiers dans notre province et le ministère s'est engagé à travailler en collaboration avec celui-ci afin de contribuer à l'essor économique de la province.

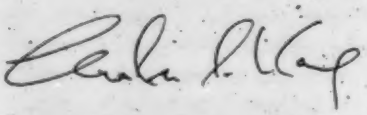

Le sous-ministre,
Charles Kang

Division des services ministériels

Pour un fonctionnement plus efficace du ministère

La Division des services ministériels (ex-Division des finances et de l'administration) assure au ministère les services de soutien essentiels à un fonctionnement efficace. Elle coordonne les fonctions relatives à l'administration, à la gestion financière, aux systèmes d'information, aux ressources humaines et à la planification du travail. Elle fournit également des services d'enquête à la Division des établissements de dépôt et à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

La Division sert par ailleurs de lien entre le ministère des Institutions financières et le ministère de la Consommation et du Commerce dans les domaines où les services de soutien sont partagés. Par exemple, elle coordonne les systèmes d'information du ministère des Institutions financières et reçoit pour cela le soutien de la Division de la technologie de l'information du ministère de la Consommation et du Commerce.

La Division coordonne également les initiatives gouvernementales relatives aux ressources humaines, dans le domaine de l'équité d'emploi.

DIRECTION DES ENQUÊTES

La Direction des enquêtes offre ses services à diverses sections du ministère, notamment la Division des établissements de dépôt et la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

Les activités de la Direction consistent particulièrement à mener des enquêtes sur les antécédents des sociétés et des particuliers qui demandent des permis. On fait également enquête lorsqu'il semble y avoir eu infraction aux lois dont l'application relève du ministère ou au *Code criminel du Canada*. Les enquêteurs peuvent proposer des mesures correctives ou des poursuites.

La Direction échange des renseignements d'intérêt commun avec d'autres organismes de réglementation ou d'application des lois à l'échelle locale, nationale et internationale. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario et avec la Gendarmerie royale du Canada et peut ainsi avoir accès à certains dossiers criminels pour des enquêtes particulières.

Les employés de la Direction prennent également part à des conférences dans les collèges de police à travers le Canada afin de s'assurer que le mandat du ministère soit clairement compris par les autres organismes chargés de faire respecter la loi.

Directeur général :

Peter Hundeck

Directeur des Enquêtes :

Philip Yakubovich

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Le ministère des Institutions financières partage avec le ministère de la Consommation et du Commerce les compétences et les conseils de la Direction des services des communications. Celle-ci est chargée d'établir les politiques relatives aux communications des ministères et fournit également un soutien en matière de communications aux ministres et aux sous-ministres en titre.

Le mandat de la Direction est de sensibiliser le public à l'existence du ministère. Dans ce but, elle produit et diffuse du matériel d'information, les rapports annuels et d'autres publications. Elle publie également des communiqués et assure le rôle de source d'information pour les médias.

La Direction offre aussi un service bilingue de renseignements à l'intention du public dans toute la province et opère, à Toronto, un centre de renseignements aux consommateurs où elle distribue les rapports et publications du ministère.

Directeur :

Ab Campion

BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le Bureau fournit conseils et soutien afin que le ministère soit en mesure de respecter les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

Au cours de l'exercice, le Bureau a traité 101 demandes d'accès aux dossiers du ministère ou à des renseignements d'ordre personnel. Douze appels des décisions du ministère ayant trait à ces demandes ont fait l'objet d'un règlement, dont deux par médiation.

Tous les secteurs du ministère reçoivent des résumés des ordonnances ainsi que d'autres documents d'information.

Coordonnateur :

Mike Cash

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

La Direction des services juridiques est chargée de fournir divers services juridiques au ministre, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux diverses divisions et directions du ministère. Les avocats de la Direction sont au service du ministère du Procureur général et sont détachés auprès du ministère des Institutions financières.

La Direction assure notamment les services suivants :

- fournir des conseils juridiques aux fonctionnaires;
- représenter le ministère en cour et auprès des tribunaux administratifs;
- intenter des procédures judiciaires au nom du ministère;
- élaborer les projets de loi et les règlements;
- préparer des contrats, des commandes et d'autres documents pour le ministère;
- examiner les documents reçus par le ministère et en déterminer les répercussions juridiques; offrir d'autres services juridiques au besoin;
- participer à divers comités ministériels et interministériels afin d'assurer le soutien juridique.

Les lois suivantes ont fait l'objet de nouveaux règlements ou de modifications aux règlements existants pendant l'exercice :
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi de 1987 sur les régimes de retraite

Directrice intérimaire :

Katherine Catton

DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

La Direction des politiques et de la planification est responsable de l'élaboration et de la coordination des activités ayant trait aux politiques touchant les institutions financières de l'Ontario. À ce titre, elle prépare les mémoires et fournit au sous-ministre, aux hauts fonctionnaires et aux organismes de réglementation, des conseils sur les stratégies d'élaboration des politiques.

La Direction participe aux initiatives gouvernementales et coordonne les réactions aux politiques élaborées par d'autres ministères. Elle suit également les réformes législatives et administratives entreprises dans d'autres territoires et y réagit. La Direction offre par ailleurs au personnel du ministère des séances de formation sur le processus d'élaboration des politiques et sur les questions clés dans le domaine des institutions financières.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le personnel de la Direction a pris une grande part à la réforme des régimes de retraite et de l'assurance-automobile. Un nombre de projets ont été initiés dans les deux domaines et comprennent l'élaboration de changements proposés à la législation et la réglementation.

Parmi les autres responsabilités de la Direction cette année, mentionnons :

- une analyse des lois fédérales sur la réforme des institutions financières;
- un examen des lois applicables aux courtiers en hypothèques;
- un examen des lois relatives aux coopératives; et
- une expansion de l'entente de partage de l'information entre les divers organismes provinciaux de réglementation des institutions financières.

Directeur intérimaire :

Jim St. John

Division des établissements de dépot

Pour la protection des déposants

La Division des établissements de dépôt réglemente les compagnies de prêt et de fiducie, les courtiers en hypothèques, les credit unions et les caisses populaires. Elle effectue aussi la constitution en personnes morales des établissements coopératifs.

Son mandat consiste à réglementer les établissements de dépôt en Ontario afin que les dépôts soient protégés; elle veille ainsi aux intérêts du public. Parallèlement, elle tient compte du fait que les établissements de dépôt doivent faire face à la concurrence sur un marché des services financiers en évolution constante.

Les cinq objectifs stratégiques de la Division sont les suivants :

- s'assurer que les établissements qui acceptent des dépôts les utilisent de la façon stipulée par la loi afin de protéger ces dépôts et de veiller aux intérêts du public;
- veiller à ce que la qualité de la gestion, les opérations et la viabilité financière des établissements de dépôt soient au niveau visé par la loi;
- travailler en collaboration et de façon efficace avec le secteur des établissements de dépôt afin de s'assurer que le mandat de la Division soit clairement compris et bien coordonné avec ceux des organismes d'autres régions.
- garantir que le cadre de réglementation du milieu des services financiers actuels en Ontario permet de protéger le public;
- surveiller les changements qui se produisent dans le secteur des services financiers, évaluer avec exactitude l'effet des nouvelles orientations sur les établissements de dépôt et modifier le cadre de réglementation de l'Ontario pour maintenir la protection des déposants.

DIRECTION DES COMPAGNIES DE PRÊT ET DE FIDUCIE

Le 28 mars 1991, les ministres provinciaux responsables des institutions financières sont arrivés à une entente sur les normes concernant la base de capital, les liquidités, les prêts commerciaux, l'acquisition de filiales et d'autres sociétés en aval ainsi que les limites et les règlements relatifs au placement. Ils se sont également entendus sur l'uniformisation des rapports financiers pour les sociétés de prêt et de fiducie.

Selon les ministres, cet accord représente «un progrès sensible vers la création d'une réglementation pancanadienne des institutions financières visant à protéger le public et les déposants tout en favorisant un fonctionnement efficace des marchés». Sur la recommandation de l'Ontario, les ministres se sont également entendus pour tenir une réunion trimestrielle des hauts fonctionnaires afin d'examiner les résultats des sociétés de prêt et de fiducie interprovinciales. Cette méthode de réglementation coordonnée sera profitable à la fois pour les sociétés elles-mêmes et pour les déposants.

Quelques données intéressantes

- Au 31 mars 1991, la Direction réglementait 71 sociétés de prêt et de fiducie, dont 16 ont été constituées selon les lois de l'Ontario et 55 selon les lois fédérales ou d'une autre province.
- Au 31 mars 1991, les 16 sociétés de prêt et de fiducie constituées en Ontario possédaient un actif total de 20 milliards de dollars, actif administré non compris.

SECTION DES COURTIERS EN HYPOTHÈQUES

Le mandat de la Section des courtiers en hypothèques consiste à réglementer la profession des courtiers en hypothèques par des méthodes d'inscription et de renouvellement adéquates, par l'inspection, par l'examen des documents faisant l'objet des dépôts obligatoires et par d'autres outils de réglementation, afin d'assurer que les investisseurs et les emprunteurs bénéficient de la protection prévue dans la *Loi sur les courtiers en hypothèques*.

Quelques données intéressantes

- Au 31 mars 1991, 1 007 courtiers en hypothèques étaient inscrits auprès de la Section. Il y en avait eu 913 au cours de l'année précédente.

DIRECTION DES CAISSES POPULAIRES ET DES COOPÉRATIVES

Les principaux objectifs de la Direction des caisses populaires et des coopératives consistent à assurer l'intégrité financière des caisses populaires et des credit unions en Ontario ainsi que la divulgation complète et véridique de tous les faits importants aux investisseurs potentiels dans les parts des coopératives.

La mise au point de banques de données et de méthodes d'analyse informatisées affine le processus de surveillance exercée par la Direction à l'égard de chacun des organismes.

Quelques données intéressantes

- La Direction assure la surveillance et la réglementation de 642 credit unions et caisses populaires.
- Les credit unions et les caisses populaires de l'Ontario représentent 2 millions de membres et leur actif total se chiffrait à 11,1 milliards de dollars au 31 mars 1991.
- La Direction régit 1 259 coopératives en Ontario, dont 128 ont été constituées au cours de l'exercice 1990-1991.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE DES ACTIONS ET DÉPÔTS

La Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD) a été mise sur pied pour protéger les dépôts des membres des credit unions et des caisses populaires dans un cadre bien défini. En tant que société de la Couronne, la SODAD accorde aussi une aide financière pour redresser la situation des credit unions et des caisses populaires.

Les fonds nécessaires pour fournir ces services proviennent de contributions perçues auprès du secteur.

Le ministère des Institutions financières procède à un examen annuel des activités de la SODAD et en fait rapport à l'Assemblée législative. L'organisme publie son propre rapport annuel.

Lois dont l'application relève de la Direction

Loi sur les coopératives
Loi sur les caisses populaires et credit unions
Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur les courtiers en hypothèques
Ontario Credit Union League Act

Sous-ministre adjoint et surintendant des établissements de dépôt :

Brian Cass

Directeur, Direction des compagnies de prêt et de fiducie :

Erich Beifuss

Registraire, courtiers en hypothèques :

William Vasiliou

Directeur, Direction des caisses populaires et des coopératives :

Norman Wilson

Président, Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts :

George McIntyre

Commission des assurances de l'Ontario

Protège les intérêts du public sur les questions d'assurance

L'adoption de la loi 68, en mai 1990, faisait de la Commission des assurances de l'Ontario un organisme gouvernemental centralisé chargé de la réglementation de toutes les questions relatives aux assurances en Ontario. La Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario et le Bureau du surintendant des assurances ont été fusionnés pour former cette nouvelle commission.

La Commission a pour mandat de promouvoir la confiance du public à l'égard du secteur des assurances par un contrôle permanent des activités afin de sauvegarder la solvabilité, de maintenir des normes de pratique élevées, de prendre des mesures disciplinaires au besoin et de fournir aux consommateurs de l'information sur le marché ainsi que de l'aide.

L'objectif principal de la Commission consiste à réglementer le marché de l'assurance. Elle est chargée, essentiellement, de s'assurer que les activités des assureurs sont conformes à la *Loi sur les assurances* et que toutes les modifications aux lois sont communiquées au secteur des assurances et aux consommateurs.

Les responsabilités reliées à la *Loi sur les assurances* comprennent notamment la délivrance des permis aux compagnies d'assurance, aux agents d'assurance, aux experts indépendants, aux agences ainsi qu'aux vendeurs de contrats de placement qui répondent aux exigences de la loi et adoptent des normes élevées dans la pratique de leur profession, dans leur formation et dans leur déontologie.

La Commission offre des services directs au public par la résolution des litiges, le versement de prestations d'assurance-accident ainsi que le traitement des plaintes et les questions des consommateurs.

Le travail de la Commission est assuré par les directions et sections suivantes :

DIRECTION DES PERMIS ET EXAMENS

La Direction accorde des permis aux assureurs constitués dans la province; elle assure un suivi permanent de leur situation financière et fait en sorte qu'ils respectent les lois et règlements régissant les compagnies d'assurance.

La Direction est également responsable de la liaison avec d'autres provinces et territoires afin d'assurer que les assureurs constitués dans ces provinces et territoires (mais ayant un permis de l'Ontario) respectent les règles de l'Ontario.

Quelques données intéressantes

- Pendant cet exercice, la Direction a procédé à 133 examens, soit un pour chaque société inscrite en Ontario et tombant sous la juridiction provinciale. Ces compagnies comptent notamment sept compagnies d'assurance réciproque, 52 mutuelles agricoles, 24 compagnies d'assurance IARD, cinq compagnies d'assurance-vie, quatre fraternités, 38 sociétés mutuelles et trois compagnies de services hospitaliers et médicaux prépayés.

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DES PRATIQUES DE L'INDUSTRIE

Cette Direction est chargée essentiellement de protéger le public des pratiques injustes de la part des compagnies d'assurance. Elle répond aux questions des consommateurs et traite avec les courtiers et compagnies d'assurance afin de clarifier les questions relatives aux réclamations et aux souscriptions de contrat pour tous les types d'assurance. Elle fait appel à ses services d'enquête en cas de soupçon de fraude.

Quelques données intéressantes

- Entre juillet 1990 et le 31 mars 1991, les agents de renseignements aux consommateurs ont répondu à 15 166 demandes téléphoniques et à 2 157 lettres.

- La Direction a lancé un système de messagerie téléphonique bilingue afin d'offrir au public un accès permanent à des renseignements généraux.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles indemnise les victimes d'accidents automobiles qui subissent des blessures corporelles qui ne sont pas protégées par une assurance. Outre la gestion du fonds, la Direction est responsable de l'administration de diverses lois, dont la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*, la *Loi sur l'assurance -automobile obligatoire* et certains aspects du *Code de la route*.

Quelques données intéressantes

- Au 31 mars 1991, le Fonds avait versé plus de 4,35 millions de dollars aux victimes d'accidents de véhicules automobiles ayant subi des blessures corporelles.
- Plus de 1 000 nouvelles demandes de règlement ont été déposées et, à la fin de l'exercice, 1 465 réclamations étaient en cours de traitement pour un total estimatif de 18,2 millions de dollars.
- L'excédent de l'exercice, qui atteint 7,38 millions de dollars, ajouté à l'excédent antérieur, porte le solde à 37,55 millions de dollars.

SECTION DES AGENTS ET EXPERTS

La Section des agents et experts accorde des permis et assure la réglementation des agents d'assurance IARD, des agents d'assurance de personnes, des experts indépendants ainsi que des vendeurs de contrats de placement en Ontario. Elle est également responsable de la réglementation des agences d'assurance de personnes ainsi que des cabinets d'experts.

Quelques données intéressantes

- Au cours de l'exercice 1990-1991, la province comptait 27 000 agents ayant des permis, 1 095 experts et 670 vendeurs de contrats de placement. La Direction a traité 8 204 nouvelles demandes dans ces catégories.

SERVICES DES COMMUNICATIONS

Les services des communications mettent au point des stratégies de marketing et de promotion et fournissent des documents de communication et de formation, notamment des publications, des présentations et des vidéos. Ils sont chargés de la supervision des relations avec les médias ainsi que de la coordination d'un bureau de porte-parole et d'événements spéciaux pour des publics internes et externes.

DIRECTION DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La Direction du règlement des différends offre des services de médiation et d'arbitrage lorsqu'il y a litige relativement à des prestations à des victimes d'accidents de véhicules automobiles.

Quelques données intéressantes

- Pendant sa première année d'activité, la Direction a reçu 189 demandes dont une grande majorité provenait de réclamants et une petite part des compagnies d'assurance.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

Ces services offrent des opinions et des conseils juridiques et assurent également la rédaction des ententes et des lois. La Direction participe également à l'élaboration des politiques et à la formation du personnel.

DIRECTION DES OPÉRATIONS

La Direction des opérations offre les services financiers, administratifs, et informatiques nécessaires au soutien des programmes de la Commission. Cette année, la Direction a organisé le déménagement des bureaux de la Commission des assurances de l'Ontario dans de nouveaux locaux, au 5160, rue Yonge, North York. Ce déménagement comprenait les systèmes informatiques et de télécommunications.

La Direction des opérations a également coordonné une proposition visant la récupération des dépenses relatives aux commissions du secteur de l'assurance en Ontario. Cela entraînera des revenus additionnels de 11,6 millions de dollars pour l'année d'exploitation 1990-1991.

DIRECTION DES POLITIQUES

Le rôle de la Direction des politiques consiste à observer et à analyser les tendances et questions susceptibles de toucher les fournisseurs, distributeurs et consommateurs d'assurance et à faire des recommandations en conséquence.

DIRECTION DES TAUX D'ASSURANCE ET DE LA CLASSIFICATION DES RISQUES

La Direction des taux d'assurance et de la classification des risques réglemente les taux de l'assurance-automobile (primes) ainsi que la classification des risques pour les compagnies offrant de l'assurance-automobile individuelle. Elle s'assure également que les consommateurs ont accès à des assurances nombreuses et à prix abordable et que les compagnies d'assurance respectent la *Loi sur les assurances*.

Au début de 1990, toutes les compagnies d'assurance offrant de l'assurance-automobile en Ontario ont dû déposer leurs tarifs ainsi que leur classification des risques et leurs règles de souscription pour les produits d'assurance-automobile désignés dans la loi 68. La Commission a procédé à un examen exhaustif et, le 28 mars 1990, a autorisé les tarifs de 91 compagnies.

Après des discussions et des renseignements complémentaires, la Commission a accordé son accord aux 34 autres assureurs. Depuis, la Direction a traité cinq soumissions de tarifs pour l'assurance-automobile individuelle, susceptibles de toucher 250 000 personnes.

L'ASSOCIATION DES ASSUREURS

L'Association des assureurs maintient un fonds d'assurance pour le marché résiduel de l'assurance-automobile aux conducteurs qui ont de la difficulté à obtenir une assurance, habituellement parce qu'ils présentent des risques élevés.

En tant qu'organisme de l'industrie, l'Association relève du surintendant des assurances, conformément à la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*. La Commission examine le fonctionnement de l'organisme et présente un rapport annuel à l'Assemblée législative.

REGISTERED INSURANCE BROKERS OF ONTARIO

Cet organisme s'occupe de l'inscription et de la réglementation des courtiers d'assurance de biens et de risques divers. Il ne s'occupe pas des courtiers en assurance de personnes. La Commission des assurances de l'Ontario procède à un examen annuel des activités de la RIBO et présente les résultats de cet examen ainsi que le rapport annuel de la RIBO à l'Assemblée législative.

Lois dont l'application relève de la Commission

Loi sur les assurances
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les contrats de placement
Loi sur la Bourse canadienne des assurances
Loi sur les courtiers d'assurance inscrits
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Commissaire et président-directeur général :

Donald Scott

Commissaire adjoint :

Bernard Webber

Surintendant des assurances :

Lawrie Savage

RÉVISION DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE

La Révision de l'assurance-automobile a été établie en février 1991 à la suite de l'engagement formulé dans le discours du trône, qui avait pour but la réforme de l'assurance-automobile en Ontario. La Révision a commencé une consultation et une recherche approfondies afin de développer des recommandations détaillées pour le gouvernement en ce qui concerne la réforme de l'assurance-automobile. Elle veillera à coordonner, planifier et appliquer la législation et sera responsable de l'administration des lois et règlements concernant l'assurance-automobile en Ontario.

Sous-ministre :

Blair Tully

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Défend les intérêts des investisseurs par la réglementation du commerce des valeurs mobilières

Le rôle de réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) se résume à trois domaines d'activité : l'octroi de permis et d'inscriptions aux personnes et aux firmes spécialisées dans la négociation de valeurs mobilières et de contrats à terme sur marchandises; l'examen des prospectus (circulaires d'information obligatoires pour les valeurs négociées dans le public) et des autres documents d'information; et l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les ventes à terme de marchandises*.

La CVMO est composée de deux parties distinctes : le tribunal et le bureau administratif.

Le tribunal formule des politiques, agit comme tribunal administratif pendant les audiences, est un organisme d'appel pour les décisions prises par le directeur principal et le personnel, entend les appels concernant les décisions de la Bourse de Toronto et de la Bourse des contrats à terme de Toronto et fait des recommandations au gouvernement concernant les modifications aux lois.

Le Bureau du secrétaire, section du tribunal relevant directement du président, offre son soutien pendant les réunions et les audiences du tribunal, traite les demandes adressées à la Commission, publie le *Bulletin de la CVMO*, où paraissent les décisions, les ordonnances et les règlements établis par le tribunal, et fournit les services de communications et de documentation en bibliothèque.

Le bureau administratif de la Commission compte plus de 230 avocats, comptables, enquêteurs, directeurs et membres du personnel de soutien. Le directeur principal est le chef de la direction; il est responsable du personnel et des activités de sept directions, soit celles du chef comptable et du conseiller général et celles du financement des entreprises, des marchés financiers, de l'application de la loi, des marchés internationaux et des services administratifs et informatiques.

Au cours du dernier exercice, la Commission a mené des audiences sur 41 questions, pour un total de 137 jours. Étant donné le calendrier de plus en plus lourd, elle a dû nommer un deuxième vice-président à temps plein spécialement chargé des audiences.

La CVMO a également été très active sur le plan international. Outre sa participation continue au travail de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, elle a joué un rôle important dans la mise au point du Système d'information multinational devant être lancé peu après la fin de cette année. Le Système d'information multinational est une initiative conjointe des Canadian Securities Administrators (CSA) — forum interprovincial et territorial — et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

Le Système d'information multinational devrait réduire la duplication des exigences de réglementation dans les offres conjointes, les offres publiques de rachat, les offres publiques d'achat, les fusions d'entreprise et l'information continue, et les autres dépôts de documents. Ainsi, un prospectus déposé auprès d'un organisme des États-Unis pourrait, par exemple, être accepté par la CVMO.

Sur la scène nationale, la Direction du chef comptable de la Commission a procédé à l'examen des exigences relatives au capital, aux rapports financiers et à la vérification dans le secteur des valeurs mobilières canadien pour les CSA. Le personnel participe par ailleurs à l'élaboration d'une «formule de capital» qui permettra de mieux assurer la stabilité financière des firmes membres des organismes d'autoréglementation tels que la Bourse de Toronto.

La Commission a également signé une entente formelle avec la Bourse de Toronto en 1991 afin d'améliorer le fonctionnement ainsi que la réputation du Système canadien informatisé des transactions hors-bourse (COATS). La Commission estime qu'en tant que principal organisme de réglementation du COATS, elle ne devrait pas être également responsable de son administration. Ces tâches ont été confiées à une filiale de la Bourse de Toronto, Canadian Dealing Network Inc.

À la fin de l'exercice, on attendait l'application des modifications aux règlements régissant le transfert d'actifs entre des parties ayant des liens de dépendance. Ces modifications sont le résultat d'une révision à l'instruction de la CVMO concernant la divulgation, l'évaluation et l'approbation des offres publiques d'achat par des initiés, des offres publiques de rachat, des opérations de transformation en sociétés fermées, des opérations sur des éléments d'actif importants et sur d'autres opérations entre apparentés. L'instruction générale, publiée pour commentaires au printemps de 1990, exige l'autorisation de la majorité des actionnaires minoritaires avant tout transfert d'actif important entre sociétés apparentées.

De nouvelles procédures, visant à améliorer le respect des exigences concernant les rapports des initiés, ont également été instaurées cette année afin de laisser à ces derniers toute la responsabilité des commentaires et du dépôt des rapports en temps voulu.

La CVMO a également travaillé sur un certain nombre de projets de modifications à la loi. En février 1990, des *Propositions de modification de la Loi sur les valeurs mobilières dans les domaines des enquêtes, de l'application de la loi et des réparations* ont été publiées pour commentaires. On suggère de conférer à la CVMO l'autorité de sanctionner les professionnels dans certaines situations précises. La Commission compte soumettre ses propositions finales de modification aux lois pendant l'exercice 1991-1992.

Les autres propositions publiées pour commentaires pendant l'année sont le résultat d'un réexamen, par le personnel, du système d'inscription universelle. Mis en application en 1987, ce système d'inscription universelle a étendu les exigences d'inscription à de nombreux intermédiaires qui en étaient exonérés auparavant. On a donc recommandé des modifications importantes aux exonérations existantes ainsi qu'aux politiques et au fonctionnement.

La section des inscriptions a également entrepris un examen de son fonctionnement cette année et a pu ainsi améliorer son administration et réduire les retards et les délais de traitement des demandes.

La Direction du chef comptable procède également à un examen sélectif des états financiers. Il avait été décidé, en 1989, de joindre à chaque examen un rapport de la direction ainsi qu'une analyse du fonctionnement et de la situation financière. La Direction du chef comptable a publié son premier rapport sur ces examens et analyses cette année.

Le personnel a également pris part à un examen exhaustif des honoraires de la Commission, qui n'ont pas changé depuis 1986. Les propositions pour la révision de ces honoraires ont été publiées au début de 1991.

Lois dont l'application relève de la Commission
Loi sur les contrats à terme sur marchandises
Loi sur les dépôts d'argent
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la Bourse des contrats à terme de Toronto
Loi sur la Bourse de Toronto

Président :

Robert Wright

Vice-présidents :

Charles Salter
William Moull

Directeur général :

Selwyn Kossuth

Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Assure la surveillance et la réglementation des régimes de retraite privés

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario réglemente les régimes de retraite patronaux de la province et encourage la mise sur pied, l'expansion et l'amélioration du système de régimes de retraite privés.

Outre l'administration de la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*, la Commission oriente ses activités autour de trois projets clés : la mise en application de la première phase d'un plan stratégique triennal de technologie de l'information; l'élaboration de pratiques administratives permettant d'améliorer le respect de la réglementation; la communication avec les intéressés. Pour mieux répondre aux défis soulevés par les modifications à la loi, la Commission à mis sur pied une nouvelle stratégie de communication visant à encourager le respect des règlements et à informer les participants aux régimes de retraite sur la réforme des pensions, afin qu'ils comprennent bien leurs droits et leurs obligations.

Le second grand projet entrepris cette année est un plan stratégique de technologie de l'information. Celui-ci vise à améliorer les délais, le service et l'efficacité. Dès septembre, le personnel de la Commission s'est attelé à l'élaboration de six nouveaux systèmes d'information, dont la Déclaration annuelle de renseignements, le suivi des soumissions, le suivi des documents, les états financiers, le Fonds de garantie des prestations de retraite et la base de données centrale des régimes. Ces systèmes permettront d'accéder instantanément aux données pour les mises à jour, les interrogations et les rapports. Ils seront mis en application dans l'exercice à venir.

La section des régimes de retraite est responsable de l'administration quotidienne de la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*, dans son application aux régimes de retraite des salariés de l'Ontario. Elle est chargée de déceler les domaines où les clients ont de la difficulté à remplir les documents obligatoires et de résoudre les difficultés de compréhension.

Les documents mal remplis ou mal classés ont causé un retard dans le traitement des demandes, retard qui préoccupe tant les organismes de réglementation que leur clientèle. Il a été réduit grâce aux efforts de communication, à des techniques d'information et à une réorganisation interne. La coordination des activités de traitement entre les sections a également permis une amélioration de l'examen des régimes et du service à la clientèle.

Le personnel continue d'améliorer les pratiques administratives et établit des listes de vérification et des directives de conformité afin d'aider les administrateurs de régime et leurs agents à déposer des documents complets ou corrects dès la première fois.

Le mandat de la Commission des régimes de retraite consiste également à sensibiliser le public à l'importance de la planification financière pour la retraite. Outre la publication d'une série de brochures d'information générale en français et en anglais pendant l'année, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario a lancé un programme de promotion auprès des nouveaux citoyens de l'Ontario dans certaines collectivités ethniques, grâce à l'aide financière du Fonds pour le multiculturalisme et les relations interraciales du ministère des Affaires civiques. Ce projet pilote a mené à l'élaboration de deux dépliants en quatre langues. Ceux-ci ont été présentés à des collectivités par le personnel, avec l'aide et la participation de représentants de ces collectivités.

Deux nouvelles brochures d'information générale aideront également les administrateurs de régime à communiquer de l'information sur la réforme à leurs participants. *La réforme des pensions* explique en termes clairs et faciles à comprendre les définitions des régimes de retraite et certains aspects principaux de la réforme des pensions inclus dans la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*. *La Commission des régimes de retraite de l'Ontario - Pensez à votre retraite* résume le rôle de la Commission dans la réglementation des régimes. Cette dernière a donc distribué près de 35 000 brochures aux participants des régimes par l'entremise des employeurs durant l'année précédente.

Par ailleurs, la déclaration annuelle de renseignements, principal document devant être déposé devant la Commission, a fait l'objet d'une révision et d'une simplification afin qu'elle soit plus facile à comprendre pour les administrateurs, qu'elle exprime

clairement les exigences réglementaires et qu'elle puisse être intégrée au nouveau système technique mis en place actuellement. Cette révision a été effectuée en collaboration avec le secteur des régimes de retraite afin de produire un nouveau document complet et des annexes.

La stratégie de communication a permis de promouvoir la conformité aux règlements ainsi que le mandat de la Commission par la publication du *Bulletin* et des *Directives de Conformité*. Le *Bulletin* est un rapport officiel des activités du tribunal et de l'organisme administratif. Il présente des avis, des pratiques administratives, des discours et des articles sur les nouveautés et l'orientation des politiques relatives aux régimes de retraite, ainsi que des décisions du tribunal et du surintendant.

Les *Directives de Conformité* aident les administrateurs de régime et leurs agents à respecter la réglementation.

Établi en 1980, le Fonds de garantie des prestations de retraite, administré par la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, garantit un niveau minimum de prestations pour certains régimes de retraite à prestations déterminées en cas de liquidation du régime. Ces prestations sont versées à même le Fonds lorsque les engagements ne sont pas provisionnés et que le titulaire du régime est insolvable.

Le Fonds reste déficitaire en raison d'une réclamation par Massey Combines en 1988 et d'un prêt subséquent du gouvernement de l'Ontario devant couvrir les prestations de retraite de cette société. La demande de règlement de Maybank Foods Inc. est encore en cours et la seule nouvelle demande provenait de Sunar Hauserman Ltd. Le Fonds a dû verser 479 700 $ pendant l'exercice écoulé relativement à la demande de Maybank et 239 500 $ relativement à celle de Sunar Hauserman.

Le tribunal de neuf membres s'est réuni mensuellement. Il a pu ainsi traiter de nombreuses questions relatives aux régimes de retraite, participer aux activités de nombreux sous-comités et travailler avec le personnel à l'élaboration des prises de position. Ces décisions ont été présentées à la Commission pour un examen, une résolution et une adoption subséquente.

La Commission a rendu des décisions sur près de 100 demandes exigeant son consentement au titre de la loi et a tenu quatre audiences relativement à des appels sur des décisions prises par le surintendant.

État financier vérifié du fonds de garantie des prestations de retraite

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991
	(en milliers de dollars)
Recettes	
Recettes provenant des primes	1 730
Intérêts créditeurs	264
Recouvrements	3 001
	4 995
Dépenses	
Règlements	719
Frais de gestion de placements	9
Remboursement des recettes provenant des primes	5
Intérêts débiteurs	2 499
	3 232
(Insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	1 763
Variations non matérialisées de la valeur marchande des placements	77
	1 840
Solde du Fonds au début de l'exercice	(24 055)
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	(22 215)
Comprend :	
Liquidités et dépôts à court terme	1 051
Obligations du gouvernement au cours du marché (prix - 1 475 $; 1990 - 5 000 $)	1 530
Intérêts courus	129
Prêt consenti par le gouvernement de l'Ontario y compris les intérêts courus	(24 925)
	(22 215)

Importance des activités de la Commission

- La Commission des régimes de retraite assure la surveillance de 8 800 régimes de retraite auxquels participent 1,7 million de salariés, soit 37 pour cent de la main-d'oeuvre salariée en Ontario.
- L'actif des régimes de retraite inscrits au Canada est évalué à plus de 190 milliards de dollars pour l'exercice. L'actif des régimes de retraite inscrits en Ontario pour

cette même période représente environ 60 pour cent de ce montant.

- Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a reçu 433 demandes d'inscription de nouveaux régimes de retraite, soit 37 pour cent de moins que l'année précédente. Le nombre de demandes de liquidation de régimes a diminué de 20 pour cent pour se chiffrer à 1 280.

Loi dont l'application relève de la Commission
Loi de 1987 sur les régimes de retraite

Président de la Commission :

M. Joseph Regan

Surintendant des régimes de retraite :

Robert Hawkes

ÉTAT FINANCIER DU MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Recettes

	1989-1990		1990-1991	
	$	%	$	%
Administration du ministère	21 599	0,1	46 943	0,1
Normes financières				
Établissements de dépôts	1 041 000	2,7	1 367 553[1]	3,7
Commission des assurances de l'Ontario	5 024 287	12,7	5 399 165	14,9
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	16 894 526	43,0	16 461 425	45,5
FIVAVA	6 812 690	33,0	7 024 542[2]	19,4
Commission des régimes de retraite de l'Ontario	3 335 325	8,5	5 888 059[3]	16,4
GRAND TOTAL	33 129 427		36 187 687	

[1]L'augmentation résulte de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements concernant les droits pour les courtiers en hypothèques.

[2]Les chiffres de 1990-1991 et de 1989-1990 représentent les revenus réels après les déboursés du fonds.

[3]L'augmentation reflète l'entrée en vigueur des nouveaux règlements concernant les droits pour les régimes de retraite.

ÉTAT FINANCIER DU MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dépenses

	1989-1990		1990-1991	
	$	%	$	%
Administration du ministère	5 472 219	8,3	6 429 518	11,7
Normes financières				
Établissements de dépôts	7 429 545	11,2	8 424 575	15,3
Commission des assurances de l'Ontario	10 464 951	15,8	17 314 522[1]	31,5
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	13 543 170	20,4	16 582 984[2]	30,1
FIVAVA	0	0	0	0
Commission des régimes de retraite de l'Ontario	4 483 452	6,8	6 273 707[2]	11,4
TOTAL PARTIEL	41 393 337	62,5	55 025 306	
Prêt au Fonds de garantie des prestations de retraite	25 000 000	37,5		
GRAND TOTAL	66 393 337		55 025 306	

[1]Les résultats de 1990-1991 représentent le premier exercice d'activité complet pour la Commission des assurances de l'Ontario.

[2]L'augmentation résulte de la charge de travail accrue due aux modifications à la loi.

LOIS APPLIQUÉES

Voici la liste des lois dont l'application relève du ministère

Loi de 1989 sur le contrôle des taux d'assurance-automobile, abrogée le 28 mai 1990
Loi de 1986 sur la Bourse canadienne des assurances
Loi de 1983 sur la compagnie Central Trust
Loi sur la vente à terme de marchandises
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur les coopératives
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi de 1983 sur la compagnie Crown Trust
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les assurances
Loi sur les contrats de placement
Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario, abrogée le 28 mai 1990
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
Loi sur la Société ontarienne d'assurance-dépôt
Loi de 1987 sur les régimes de retraite
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur les inscriptions des courtiers d'assurance
Loi sur les valeurs mobilières
Loi de 1983 sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi de 1982 sur la Bourse de Toronto

Organigramme du ministère

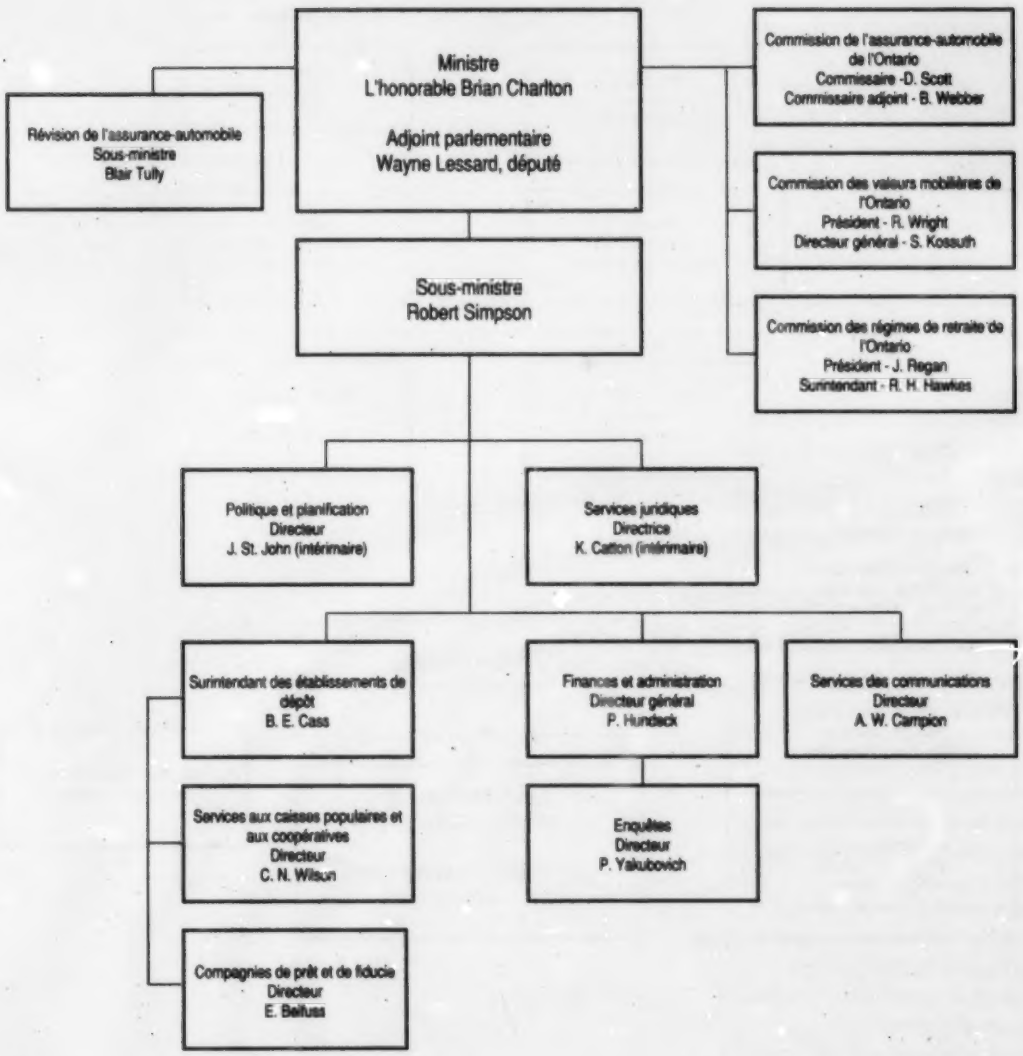

à partir du 31 mars 1991